

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNÓN - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Alexandre GALLESE - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 004-2908/17/BM

■ **Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la Ville d'Aix-en-Provence pour la réalisation de travaux dans le cadre du BHNS l'Aixpress** MET 17/5403/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a approuvé le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence par délibération n°2015-A204 du 8 octobre 2015.

Cette opération vise à améliorer les conditions de déplacements sur le territoire du Pays d'Aix dans un objectif de liaison efficace de transport en commun permettant de relier entre eux les grands équipements et les différents quartiers. Desservant les grands quartiers d'habitat social de la commune (Le Jas de Bouffan, Encagnane), du centre-ville (gares, Rotonde), des facultés, cette ligne de BHNS reliera plusieurs pôles d'échanges et parcs relais.

Sa réalisation s'accompagnera d'un certain nombre d'aménagements, dont :

- L'insertion de voies cyclables et piétonnes intégrées au tracé ;
- Le réaménagement du réseau d'assainissement avec la création de bassins de rétention,
- La requalification des voiries et espaces publics traversés (places, abords de voies, giratoires, parcs et jardins) et des lieux desservis.

Dans ce cadre, le projet de BHNS impacte des ouvrages qui appartiennent à la commune d'Aix-en-Provence et relève de son domaine public routier, comme par exemples de nombreuses voiries communales, l'ensemble des équipements et mobilier qui en sont l'accessoire, ou encore certains

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017

réseaux sous propriété et gestion directe de la commune (eaux pluviales, eaux potables, eaux usées, éclairage public, signalisation tricolore...).

De même, d'autres ouvrages exploités par des tiers et occupant le domaine public communal sont impactés par le projet de BHNS.

Par convention les collectivités se sont déjà entendues sur le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (TTMO) au bénéfice de la Métropole en application de l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée par délibération n°DL.2017-134 en date du 31 mars 2017.

La convention relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence sur l'opération de BHNS a été approuvée par délibération du Conseil municipal d'Aix-en-Provence n°DL.2017-134 en date du 31 mars 2017 et par délibération n°TRA 007-1929/17/BM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2017.

La Métropole a ainsi été désignée Maître d'ouvrage unique pour la réalisation de l'ensemble des travaux rendus nécessaires par le projet.

Cependant, au cours de la réalisation du projet certaines thématiques impliquant la Ville et la Métropole ont émergées.

- D'une part, il s'est avéré que certains travaux consécutifs au projet de BHNS et relevant des compétences de la Commune d'Aix-en-Provence, pourraient opportunément être réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole,
- D'autre part, il est apparu que certains travaux relevant pleinement des compétences de la Métropole ne pouvaient être efficacement réalisés, en bonne intégration avec certains équipements existants, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville.

C'est pourquoi la Ville et la Métropole ont convenu de passer une autre convention afin de traiter ces nouvelles thématiques et leurs conséquences financières.

1. Le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Ville et la Métropole, pour un montant global estimé à 782 600 € HT, porte sur **deux opérations**:

- Sur des **travaux d'amélioration du réseau pluvial de la ville**, lesquels s'inscrivent dans un programme global d'amélioration du patrimoine de la Ville corrélatif au projet de BHNS,
- Sur des **travaux de dévoiement d'un réseau d'adduction d'eau potable**, rendus nécessaires pour l'intégration de la station BHNS en Gare SNCF, et qui s'inscrivent dans un contexte complexe et fortement interfacé du fait de l'intervention de multiples acteurs sur un chantier en milieu urbain dense. A cet effet, il est préférable de mutualiser la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au niveau de la Métropole de sorte à garantir une meilleure coordination.

2. Afin de faciliter la réalisation de la ligne de BHNS, et permettre son bon fonctionnement ultérieur, il est indispensable que la Ville intervienne et assure la maîtrise d'ouvrage d'opérations et travaux à réaliser sur ses propres ouvrages ou en intégration directe avec les ouvrages dont elle assure la gestion.

En ce sens, **sept opérations** incombant à la Métropole, pour un montant global estimé à 1.414.000,00 € HT, sont confiées à la maîtrise d'ouvrage de la Ville :

- 1- Intégration des carrefours BHNS au poste de contrôle de circulation de la Ville,
- 2- Intégration des caméras de vidéo-surveillance des couloirs de bus,
- 3- Intégration des caméras de circulations routières,

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017

- 4- Intégration des contrôles d'accès aux extensions d'aire piétonne,
- 5- Réalisations des élagages d'arbres préalables au démarrage des travaux,
- 6- Réalisation du jalonnement directionnel,
- 7- Déplacement des kiosques commerciaux.

Ci-après sont présentés les tableaux de synthèses des travaux:

Liste des travaux ou prestations réalisés par LA METROPOLE à l'occasion des travaux du BHNS Ligne B, et pris en charge financièrement par LA VILLE

Numéro d'opération	Thématique	Désignation	Description sommaire	Coût estimé des études € H.T/ Valeur 2017	Coût estimé des travaux € H.T / valeur 2017
1	Hydraulique urbaine	Réalisation de la traversée pluviale sur l'avenue de l'Europe au niveau du rond point de la Légion d'Honneur	Dans le cadre du schéma directeur « eaux pluviales » la commune a engagé depuis plusieurs années des investissements, il est proposé de coordonner cette dernière opération de travaux avec la Métropole	42 000,00 €	710 000,00€
3	Adduction d'eau potable	Réalisation du dévoiement DN150 sur la station gare SNCF	Afin d'optimiser le phasage de travaux, il est proposé que la Métropole réalise le projet de dévoiement d'un réseau AEP DN 150 y compris les branchements	600,00 €	30 000,00€
Total des estimations				42 600,00 €	740 000,00 €
Total Général				782 600,00 €	€ H.T Valeur 2017

Liste des travaux réalisés par LA VILLE corrélativement aux travaux du BHNS Ligne B, et pris en charge financièrement par LA MÉTROPOLE

Numéro d'opération	Thématique	Désignation	Description sommaire	Coût estimé des TRAVAUX € H.T / valeur 2017
1	Signalisation Lumineuse de Trafic	Intégration des carrefours au poste de contrôle de circulation de la commune – hypothèse 30 unités	L'enjeu de cohérence des systèmes est une donnée fondamentale du projet. Pour garantir la bonne cohérence des process techniques il est proposé de laisser l'intégration technique des carrefours aux services de la ville	90 000,00 €

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017

2	Vidéosurveillance	Intégration des dispositions de vidéosurveillance sur le réseau de télécommunication de la commune – hypothèse 30 unités	L'enjeu de cohérence des systèmes est une donnée fondamentale du projet. Pour garantir la bonne cohérence des process techniques il est proposé de laisser l'intégration technique des caméras aux services de la ville	54 000,00 €
3	Circulation	Intégration des caméras nécessaire à la maîtrise de la circulation routière sur le réseau de télécommunication de la commune – hypothèse 25 unités	L'enjeu de cohérence des systèmes est une donnée fondamentale du projet. Pour garantir la bonne cohérence des process techniques il est proposé de laisser l'intégration technique des caméras aux services de la ville	45 000,00€
4	Contrôle d'accès	Intégration des contrôles d'accès aux extensions d'aires piétonnes	L'enjeu de fonctionnement des systèmes est une donnée fondamentale du projet. Pour garantir la bonne cohérence des process techniques il est proposé de laisser la réalisation et l'intégration des contrôles d'accès (totem, bornes etc...) aux services de la ville	400 000,00€
5	Espaces Verts	Réalisation des élagages d'arbres préalables au démarrage des travaux	Pour permettre une bonne réalisation des travaux du BHNS et une meilleure préservation des sujets, la ville doit réaliser un élagage préalable et préventif avant le démarrage des travaux	110 000,00 €
6	Jalonnement directionnel	Réalisation du jalonnement directionnel	Dans le cadre de l'opération de BHNS, des modifications substantielles de circulation sont projetées notamment sur le centre ville et l'avenue Robert Schuman. Ces modifications impactent le maillage général de la signalisation directionnelle bien au-delà du tracé de l'Aixpress. A ce titre, la Ville réalise pour le compte de la Métropole les études et les travaux de reprises du jalonnement sur son périmètre intégrant également le tracé proprement dit	700 000,00 €
7	Direction de l'Espace public	Déplacement des kiosques	La commune a conventionné l'occupation du domaine public avec les kiosques permanent présent sur le tracé. Cette convention prévoit que les déplacements soient à la charge du porteur de projet	15 000,00€
			Total des estimations	1 414 000,00€ H.T valeur 2017

A cette fin, il convient pour la Ville et la Métropole de conclure la présente convention.

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017

En ce sens, il vous est proposé d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage la Ville et la Métropole relative à la réalisation de travaux associés à l'opération de BHNS sur la commune d'Aix-en-Provence intégrés au budget de l'opération.

La totalité de ces crédits est intégrée dans le montant global de l'Autorisation de Programme défini dans la délibération n°2015-A204 du 8 octobre 2015 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix portant approbation du programme général du projet de BHNS entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°2010_A112 du Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 24 juin 2010 portant approbation du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service ;
- La délibération n°2015-A204 du Conseil Communautaire du 8 octobre 2015 portant approbation du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence ;
- La délibération n°TRA 007-1929/17/BM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2017 relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Métropole Aix-Marseille Provence sur l'opération de BHNS ;
- La délibération du Conseil municipal d'Aix-en-Provence n°DL.2017-134 en date du 31 mars 2017 relative à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la ville d'Aix en Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence - Projet de bus à haut niveau de service du Pays d'Aix - Ligne B
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 7 décembre 2017.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation de travaux associés à l'opération de BHNS sur la commune d'Aix-en-Provence.

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017

Article 2 :

Est approuvée la réalisation globale des neuf opérations de travaux listées ci-dessus pour un montant de total de 2 196 600 € HT prélevés sur le budget de l'opération BHNS.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au Budget Annexe « Transport » de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Section d'investissement – Nature : 2172 et 2317

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS